

L'ajournement

Pour ce qui est de la partie de la question qui concerne les visas et la reconnaissance des gens de la Guyane qui sont ici au pays, je laisse cette réponse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Dubois) parce que je pense que cela le concerne davantage.

Permettez-moi, monsieur le Président, de signaler à mon honorable collègue que la réduction substantielle de l'aide au développement offerte à la Guyane pénaliserait toute la population d'un des pays les plus pauvres de la région. Elle serait contraire à notre politique qui est de venir en aide aux pays pauvres, et que nous estimions qu'ils sont biens gouvernés ou pas, cela ne compte pas. La Guyane n'a pas bonne presse au Canada, monsieur le Président, surtout en raison des allégations touchant aux manipulations électorales; mon collègue a parlé d'attaques raciales, et on signale également le harcèlement de groupes ou d'individus opposés au régime, les restrictions imposées à la liberté de la presse, les brutalités policières,

et le reste. Toutefois, même si le dossier des droits de la personne dans ce pays n'est pas reluisant, je pense que la situation n'est pas aussi grave qu'on la décrit bien souvent. Par exemple, il n'y a pas de prisonniers politiques en Guyane, l'habeas corpus est respecté, les procès équitables sont la norme et les syndicats ont le droit de s'organiser, de négocier et de décréter des grèves. De plus, le retrait de l'aide à la Guyane entraînerait le démantèlement d'un volet important de notre politique à l'égard des pays antillais du Commonwealth et aurait de graves conséquences sur le plan de son intégrité.

Le président suppléant (M. Guilbault): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)